Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_08-DE

PLESCOP
PLESKOB

Délibération du 9 février 2026

26-02-09-08 : TRAVAUX – Demandes de subventions – Axes cyclables prioritaires

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 3 février 2026, s'est réuni le 9 février 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (16)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Jérôme COMMUN, Christel MENARD, Keita PALIN, Sandrine CAINJO et Stéphane STREIFF*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Juliette XAYASOMBATH et Stéphanie LE POLOTEC respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN, Françoise FOURRIER et Jacqueline GUILLOTIN*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

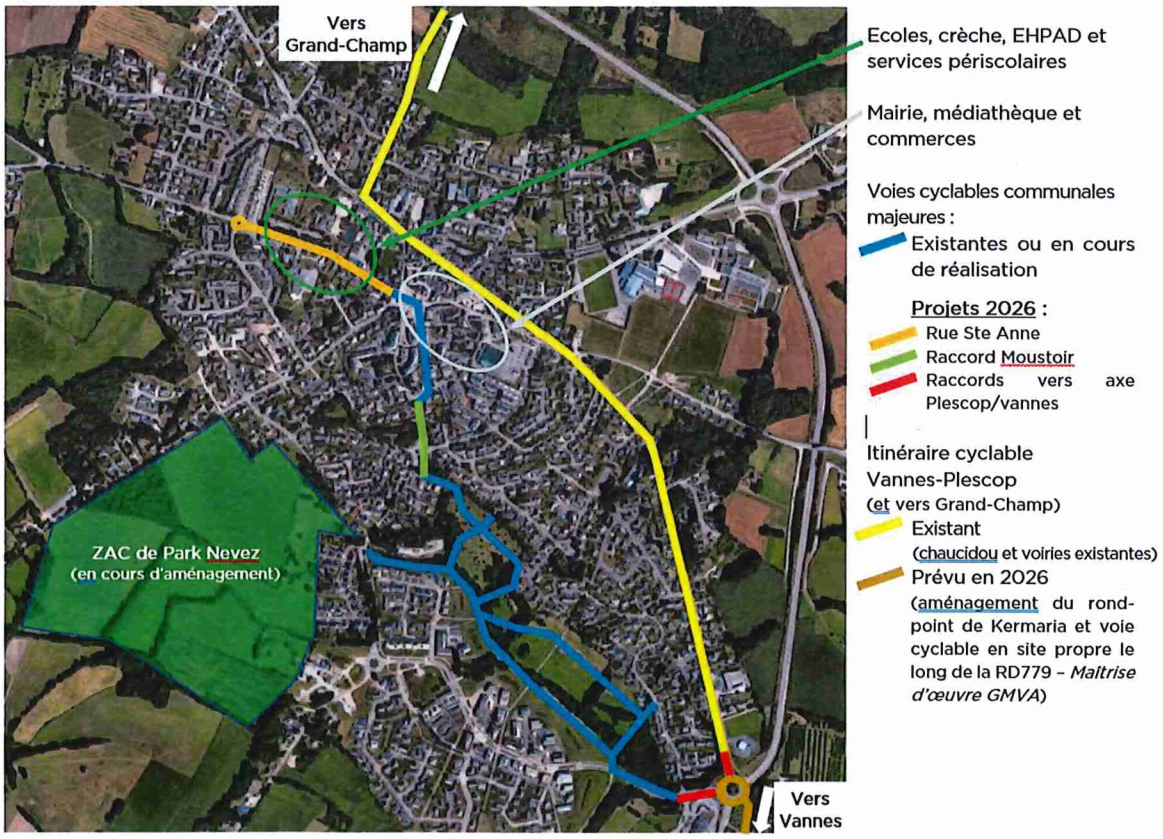
***Quorum (11) :** atteint*

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Dans le cadre de la réflexion relative aux travaux de voirie et de mobilité pour l'année 2026, la commission urbanisme, travaux, cadre de vie et mobilités en date du 12 novembre 2025 s'est prononcée sur un programme de principe. Le conseil municipal du 2 décembre dernier avait validé ce programme et les coûts afférents.

Concernant les axes cyclables prioritaires, dans la continuité des actions passées et à venir, trois zones d'actions sont visées pour cette année afin de répondre aux nouveaux enjeux de mobilité active :

- Route de Ploëren, entre la rue Barbetorte et le giratoire de l'Europe
- Rue de Ste Anne, de la place de l'église jusqu'au giratoire du cimetière
- Au niveau du rond-point de Kermaria, raccords du côté de la rue Champollion et de la rue du Général De Gaulle



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260209-DEL260209_08-DE

Afin de permettre la sollicitation de subventions pour la mise en œuvre de ces voies cyclables, le conseil municipal doit également se prononcer sur le plan de financement attendu.
Il est présenté ci-dessous.

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	**Montant (HT)**	**Financeur**	**Dispositif**	**Part**	**Montants sollicités**
Travaux	157 006 €	Etat	DETR-DSIL 2026	30,0%	51 000 €
Etudes	6 000 €	Département	Amendes de police	25,0%	42 500 €
Frais divers / dépenses imprévues	7 000 €	Etat	Fonds vert 2026	25,0%	42 500 €
TOTAL HT	**170 006 €**	**TOTAL subventions (HT)**		**80,0%**	**136 000 €**
TOTAL TTC	**204 007 €**	**Reste à charge (HT)**		**20,0%**	**34 006 €**

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission, « Urbanisme, travaux, cadre de vie et mobilité », le conseil municipal est invité à :

- **APPROUVER le programme de travaux lié aux axes cyclables prioritaires et le plan de financement associé ;**
- **DONNER POUVOIR au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 6 (AG, LLB, CP, JC, FP, CM)

Copie certifiée conforme

Le Maire





Le secrétaire de séance,



Loïc LE TRIONNAIRE

Serge LE NEILLON